

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Affaire suivie par

Téléphone

Courriel

Références à fournir pour toute correspondance

Destinataire

Date limite
Le

Si vous renvoyez votre déclaration après la date indiquée, les pénalités prévues à l'article L.213-11-7 du code de l'environnement seront appliquées au montant de votre redevance

Concerné

SIRET NAF

1 Observations

2 Personne pouvant fournir des informations complémentaires

Nom	Fonction
Téléphone	Courriel

3 Informations liées au volume et au montant dégrisé

Volume d'eau potable facturé en m³ : Montant dégrisé en € :

Signataire

Nom et qualité du signataire

Date

Signature

Liste des entités de gestion à déclarer 1 / 1

Données performance	
VP.059 - Volume produit en m ³	
VP.060 - Volume importé en m ³	
VP.061 - Volume exporté en m ³	
VP.063 - Volume compatibilité domestique en m ³	
VP.201 - Volume compatibilité non domestique en m ³	
DC.344 - Volume incendie en m ³ (plus de 24h)	
VP.077 - Linéaire de réseaux hors branchements en km	
VP.056 - Nombre d'abonnés	
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	
Données de gestion patrimoniale	
VP.236 - Plan des réseaux	
VP.237 - Procédure de mise à jour du plan des réseaux	
VP.239 - Pourcentage connaissance en matériaux et diamètres	
VP.241 - Pourcentage connaissance en date/période de pose	
VP.246 - Existence d'un SIG	
VP.248 - Programme pluriannuel de renouvellement	
P107.2 - Taux de renouvellement sur 5 ans	